

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (C.N.I.)

Pièces à fournir

Dans les deux cas suivants, la présence du demandeur (majeur ou mineur) et du représentant légal (pour les mineurs) est **obligatoire** au dépôt du dossier et au retrait du document.

DANS TOUS LES CAS

Personne majeure :

- Formulaire cerfa complété **en noir** et signé par le demandeur
- 3 photographies d'identité (cf. : annexe ci-jointe)
- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile **récent** (moins de 3 mois)
 - facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, certificat des impôts, avis de paiement Pôle Emploi...
 - pour les majeurs hébergés fournir une attestation de l'hébergeant établissant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois, accompagné de la pièce d'identité, du justificatif de domicile de l'hébergeant et d'un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur (bulletin de salaire, relevé mensuel de compte bancaire)
- le justificatif d'ajout du nom d'usage : livret de famille, acte de mariage, acte de décès du précédent conjoint, jugement de divorce...

Personne mineure :

- Formulaire cerfa complété **en noir** et signé par le représentant légal
- 3 photographies d'identité (cf. : annexe ci-jointe)
- 1 pièce d'identité du mineur
- 1 pièce d'identité du représentant légal
- 1 justificatif de domicile récent du représentant légal
 - facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, certificat des impôts, avis de paiement Pôle Emploi...
- 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale
 - copie intégral de l'acte de naissance, et selon le cas, livret de famille, jugement...
- le cas échéant le justificatif d'ajout du nom d'usage

Mairie d'Eyragues – Place de la Libération – 13630 EYRAGUES

T. 04 90 24 99 00 – F. 04 90 24 95 72 – Site Internet : <http://www.eyragues.org>



PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR

(Selon votre situation)

Première demande

Vous ne possédez ni CNI, ni passeport ↓	Vous possédez une CNI plastifiée ou une CNI cartonnée périmée depuis moins de deux ans ↓	Vous possédez une CNI cartonnée périmée depuis plus de deux ans ↓
Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale	Titre en votre possession	Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale
Justificatif de nationalité française , sauf si l'acte de naissance suffit à attester la nationalité		Justificatif de nationalité française , sauf si l'acte de naissance suffit à attester la nationalité

Renouvellement (Carte périmée)

D'une CNI plastifiée ↓	D'une CNI cartonnée ou d'une CNI plastifiée ↓	D'une CNI cartonnée et vous ne possédez pas de CNI plastifiée ↓
La CNI à renouveler	La CNI cartonnée ou la CNI plastifiée	Si le document est périmé depuis moins de 2 ans : la CNI à renouveler
		Si l'ancienne CNI est périmée depuis plus de 2 ans : - La CNI à renouveler - Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale (original) - Justificatif de la nationalité française , sauf si l'acte de naissance suffit à attester la nationalité

Mairie d'Eyragues – Place de la Libération – 13630 EYRAGUES

T. 04 90 24 99 00 – F. 04 90 24 95 72 – Site Internet : <http://www.eyragues.org>



Renouvellement pour perte ou vol

D'une CNI plastifiée ou cartonnée ↓	Vous pouvez présenter un autre titre sécurisé avec photo que celui perdu ou volé ↓	Vous ne possédez ni CNI plastifiée électronique ni passeport biométrique ↓
Déclaration de perte et de vol	Permis de conduire, carte vitale...	Si la CNI perdue ou volée est encore valide ou périmée depuis moins de 2 ans : déclaration de perte ou de vol
		Si la CNI perdue ou volée est périmée depuis plus de 2 ans : - déclarations de perte ou de vol - Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale - Justificatif de nationalité française , sauf si l'acte de naissance suffit à attester la nationalité
Timbre fiscal de 25 euros		

INFORMATION AUX VOYAGEURS FRANCAIS ET EUROPEENS DEVANT SE RENDRE AUX ÉTATS-UNIS

Tout voyageur devra obtenir une autorisation de voyage électronique au moins 72h avant le départ (délai recommandé), avant de se rendre aux USA par une compagnie aérienne ou maritime, en se connectant sur le site de l'ambassade américaine :

<http://french.france.usembassy.gov/esta-presentation.html>

Photographies admises pour les cartes d'identité et les passeports

Format

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut.

La taille du visage doit être de 32 à 36 mm.

Qualité de la photo

La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.

Luminosité / Contraste / Couleur

La photo doit présenter ni sub-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière plan.

Une photo couleur est fortement recommander pour la carte d'identité, mais sont autorisées les photos en noir et blanc.

Pour les passeports, seules les photos en couleurs sont acceptées.

Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).

Le fond blanc est interdit.

Tête

La tête doit être nue. Les couvre-chefs, foulards, serre-têtes et autres objets décoratifs sont interdits.

Regard et position de la tête

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif.

La tête doit être droite.

Regard et expression

Le sujet doit fixer l'objectif.

Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

Visage et yeux

Le visage doit être dégagé.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

Lunettes et montures

Les montures épaisses sont interdites.

La monture ne doit pas masquer les yeux.

Les verres teintés ou colorés sont interdits.

Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

Les personnes portant des lunettes ne sont pas obligées de les porter sur les photographies